

Article original

## Les territoires de la pauvreté dans la ville de Bouaké

*ASSUE Yao Jean-Aimé*

Enseignant - Chercheur, Géographe Social  
UFR "Communication Milieu & Société", Université Alassane Ouattara (Bouaké,  
Côte d'Ivoire / Ivory Coast)

Tél : 00 (225) 07 88 89 32 / 03 19 29 52

**Auteur correspondant :** [assueyao@yahoo.fr](mailto:assueyao@yahoo.fr)

Article soumis le 24/04/2019 et accepté le 31/08/2019

**Résumé :** La longue période d'instabilité militaro-politique qui a caractérisé la ville de Bouaké a laissé des espaces qui sont devenus des paysages ou territoires de la pauvreté. Dans ces espaces ou territoires de la pauvreté, les conditions de vie restent difficiles et parfois insoutenables au point où ces espaces représentent de véritables paysages ou territoires de la pauvreté. C'est le cas des espaces occupés par les mendiants de la ville de Bouaké. Une autre frange de personnes brave les accidents en s'installant sur le trottoir ou la chaussée pour pouvoir vendre leurs marchandises. Malgré les risques énormes d'accidents de la circulation encourus, ces populations s'y installent avec pour souhait d'espérer gagner leur pain quotidien. Ces territoires à haut risque d'accidents deviennent des territoires de la pauvreté puisque c'est elle qui les conduit à braver et ignorer tous les risques d'accidents. Les quartiers précaires constituent également des territoires ou paysages de la pauvreté à Bouaké. Enfin, un autre territoire de la pauvreté reste les lieux d'exercice de certaines populations. Ces lieux de travail restent des espaces de la pauvreté compte tenu de l'insalubrité et des risques de maladie qui sont bravées par les populations pour pouvoir exercer un emploi et se nourrir. Ces espaces très insalubres affectent leur santé. La ville de Bouaké sous le poids de la pauvreté a ainsi laissé émerger des paysages ou territoires de la pauvreté mettant en mal le modèle élitiste d'urbanisation prôné et imposé par les autorités de la Côte d'Ivoire. Ces résultats ont été possibles à partir de la mobilisation de sources documentaires sur les conditions de vie des populations et les emplois en Côte d'Ivoire et dans la ville de Bouaké. Ces sources écrites ont été complétées par des enquêtes de terrain dans la ville de Bouaké. À la fin de cette étude, l'on retient que la pauvreté frappe environ 46,3% de la population ivoirienne.

Dans la ville de Bouaké, le taux de pauvreté s'élève à 56%. Ce taux élevé de pauvreté a entraîné une ségrégation spatiale en faisant naître des espaces ou territoires de la pauvreté. Ces territoires restent essentiellement devant les mosquées, les grands magasins et aux abords des supermarchés et les quartiers précaires.

**Mots clé :** territoire, pauvreté, ville, Bouaké, Côte d'Ivoire

**Abstract :** *The long period of military-political instability that characterized the city of Bouake left spaces that have become landscapes or territories of poverty. In these spaces or territories of poverty, living conditions remain difficult and sometimes unsustainable to the point where these spaces represent real landscapes or territories of poverty. This is the case of the spaces occupied by the beggars of the city of Bouaké. Another group of people braves accidents by settling on the sidewalk or pavement to be able to sell their goods. Despite the huge risks of traffic accidents, these people settled there with the hope of gaining their daily bread. These territories at high risk of accidents become areas of poverty since it is this that leads them to brave and ignore all the risks of accidents. Precarious neighborhoods are also territories or landscapes of poverty in Bouaké. Finally, another area of poverty remains the places of exercise of certain populations. These workplaces remain areas of poverty given the insalubrity and risks of disease that are braved by people to be able to work and eat. These very unhealthy spaces affect their health. The city of Bouaké under the weight of poverty has allowed the emergence of landscapes or areas of poverty undermining the elitist model of urbanization advocated and imposed by the authorities of Côte d'Ivoire.*

**Keywords:** Territory, poverty, city, Bouaké, Côte d'Ivoire

## Introduction

La ville de Bouaké est située dans le Centre de la Côte d'Ivoire avec une population d'environ 589 000 habitants au dernier recensement de la population et de l'Habitat de 2014. Suite à la crise militaro-politique de 2002, la ville est restée sous l'occupation de la rébellion armée de 2002 à 2011. Durant cette période, les services de douane officiels et d'autres services de l'État ont regagné la partie sud sous contrôle gouvernemental. Cette situation a favorisé le développement du commerce à cause de l'absence de taxes officielles du gouvernement élu basé au Sud. Malgré le développement de ce commerce, le niveau de vie des populations ne s'est pas pour autant amélioré. Le niveau de pauvreté a atteint 60 % dans les zones rurales et 56 % dans

l'espace urbain (DSRP, 2009). Les élections de 2010 qui ont consacré l'installation d'un nouveau gouvernement et l'unification du pays ont concouru à créer des emplois et surtout à insérer une frange de la population. En dépit de ces actions, le niveau de vie des populations ne s'est pas considérablement amélioré. Ainsi, la ville laisse apparaître des territoires ou paysages de la pauvreté. Cette étude se donne pour objectif d'appréhender les différents territoires de la pauvreté dans la ville de Bouaké. Quelle est l'ampleur de la pauvreté à Bouaké ? Quels sont les territoires de la pauvreté dans la ville de Bouaké ? Que font ces populations pour améliorer leurs conditions de vie ?

## **1. Matériels et méthodes**

Cette étude repose sur des données qualitatives et quantitatives émanant de sources primaires et secondaires. Des bibliothèques des instituts de recherches telles que l'IRD et l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), les ouvrages ainsi que des mémoires de master et thèses sans oublier les articles scientifiques ont constitué l'essentiel de la recherche documentaire. Ces ouvrages ont certes permis d'obtenir des données qualitatives mais aussi quantitatives pour mener à bien cette étude. Les études de terrain ont concerné tous les quartiers de la ville de Bouaké. Elles ont permis de recueillir les informations et constituer également des données de type qualitatif et quantitatif. Ces données ont permis d'élaborer les cartes, tableaux, graphiques et photos contenus dans cette étude. Sur le terrain, nous avons procédé à des entretiens avec des responsables de service (Microfinances, Mairie), religieux (Imams) et syndicaux (Taxis-motos). En plus de ces responsables, nous avons administré un questionnaire aux mendiants composés de mendiants permanents ou professionnels. Les professionnels sont ceux qui ont fait de la mendicité leur profession. Ils ont leurs heures et lieux pour exercer leur profession. Ils sont au nombre de 90 personnes et ont tous été interrogés. Quant aux mendiants occasionnels ou ambulants, nous avons pu contacter 24. Ces derniers ont également tous été interrogés. Des visites dans les quartiers précaires et dans les espaces publics

occupés illégalement ont permis d'appréhender ou apprécier les conditions de vie de ces populations. Cette étude qui vise à établir le territoire de la pauvreté à Bouaké a aussi nécessité l'administration d'un questionnaire aux populations de Bouaké pour déterminer ce qu'elles considèrent comme territoire de la pauvreté. Les quartiers de la ville de Bouaké ont été répartis entre quartiers Haut standing, Moyen standing et Bas standing. Sur cette base, nous avons choisi un autre échantillon raisonné de 180 personnes et réparti par quota selon le volume de population de ces différents quartiers de la ville de Bouaké.

## **2. Résultats**

### **2.1 L'ampleur de la Pauvreté dans la ville de Bouaké**

La pauvreté reste un problème majeur pour les populations et les différents acteurs au développement. Chaque entité essaie d'éradiquer ou réduire la pauvreté par différentes stratégies. La pauvreté des populations varie dans le temps et l'espace selon Cissé (2015). Les études relatives à la pauvreté en Côte d'Ivoire se basent sur un seuil relatif de pauvreté constant en termes réels de 75 000 F CFA en 1985, équivalant à 269 075 Francs en 2015 (ENV, 2015). Pour cette étude relative à la pauvreté, nous n'utiliserons que l'approche monétaire qui est celle utilisée par le Gouvernement ivoirien et l'Institut National de Statistiques (INS). Selon l'INS, est pauvre en 2015 celui qui a une dépense de consommation inférieure à 737 Francs CFA par jour soit 269 075 Francs CFA par an. Le seuil d'extrême pauvreté correspondant au revenu le plus élevé du décile le plus pauvre (les 10% les plus pauvres de l'ensemble de la Côte d'Ivoire) est de 122 385 FCFA par tête et par individu, soit une dépense journalière de 335 FCFA (ENV, 2015).

D'une manière générale, le taux de pauvreté n'a cessé de croître depuis les années 1980 jusqu'à 2015. En 2018, l'on a noté un fléchissement du taux de pauvreté en passant de 48,9% à 46,3%. Dans la ville de Bouaké, le taux de pauvreté est passé de 32 % en 2002 à 57 % en 2008 (DSRP, 2009). Ce taux a régressé pour

atteindre la barre de 54,9 % en 2015 (ENV 2015). Comme l'indique ces chiffres, si le taux de pauvreté a baissé, la majorité de la population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté qui est fixé à 737 francs CFA. Quant à la sévérité de la pauvreté dans la ville de Bouaké, elle est estimée à 5,2 % en dessous de la moyenne nationale qui est de 9.13%. La sévérité de la pauvreté, est la mesure de la gravité de la pauvreté qui permet de mettre davantage l'accent sur les plus pauvres parmi les pauvres. Cet indice augmente parallèlement à l'augmentation de l'écart entre le seuil de pauvreté et les dépenses de consommations des pauvres<sup>1</sup>. En Côte d'Ivoire, les régions les plus marquées par la sévérité de la pauvreté sont la région du Tonkpi (7,2%), Gôh (7,1%), Haut-Sassandra (6,9%), Gbêkê (5,2%) et la ville d'Abidjan avec un taux de 5,1% (ENV, 2015). L'on retient de ces chiffres que la ville de Bouaké fait partie des régions fragilisées par la pauvreté. Cette situation s'explique par la crise militaro-politique de 2002 qui a conduit à la fermeture de certaines unités industrielles (notamment Gonfreville et trituraf les plus gros pourvoyeurs d'emplois) et détruit de nombreux emplois. Certaines de ces entreprises se sont délocalisées vers d'autres villes ou ont fait faillite. Et sans investissement de l'État central qui refusait d'investir à Bouaké, capitale de la rébellion armée, les populations seront davantage maintenues dans la pauvreté.

## 2.2 La spatialisation de la pauvreté dans la ville de Bouaké

La pauvreté qui sévit dans la ville de Bouaké nous a permis de cartographier et localiser certains espaces comme étant des territoires de prédilection de la pauvreté. Nos différentes enquêtes auprès des populations ont révélé que le manque de moyen financier ou la pauvreté au sein des ménages a conduit certaines personnes à se fixer dans des espaces bien précis, que nous avons ainsi nommés des « territoires de la pauvreté ».

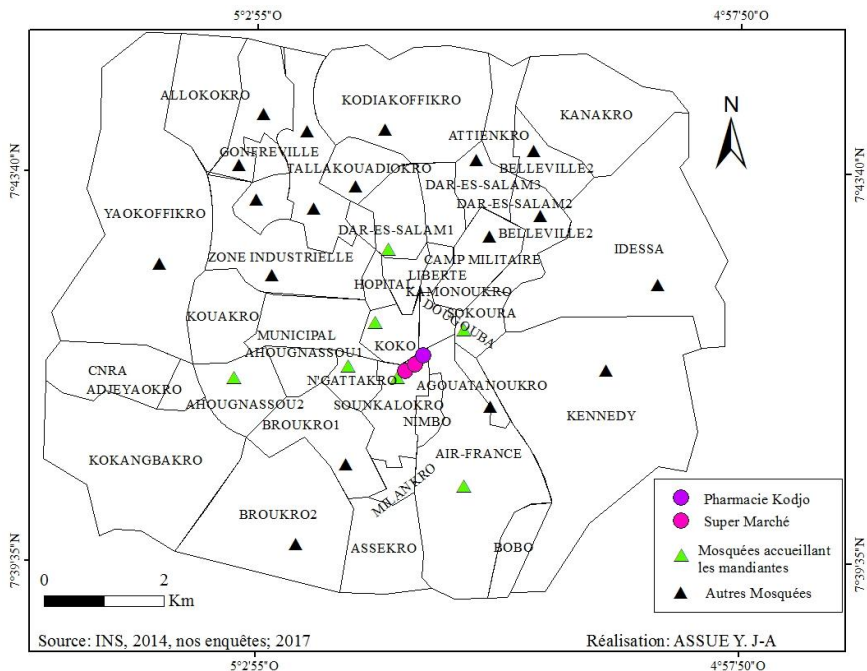
---

<sup>1</sup> [http://www.hcp.ma/glossary/Indice-de-severite-de-la-pauvrete\\_gw92.html](http://www.hcp.ma/glossary/Indice-de-severite-de-la-pauvrete_gw92.html), consulté le 21/01/17 à 14h.

### **2.1.1 Les territoires de la mendicité : de véritables paysages de la pauvreté à Bouaké**

La ville de Bouaké dispose de lieux précis relatifs à l'activité de mendicité. Ces mendiants sont essentiellement installés autour des mosquées et des centres commerciaux (Cf. carte n° 1). Ces personnes mendiant leur pain quotidien restent des personnes qui ont besoin du minimum pour survenir à leurs besoins quotidiens. Les mendiants sont essentiellement installés devant des mosquées. Il s'agit des mosquées de Dar-es-salam, Kamounoukro, Hopital, Ahougnanssou, Koko, Sokoura, N'gattakro et Air-France. Au niveau des mosquées, les mendiants s'installent à l'entrée des mosquées principalement celles qui ouvrent les vendredis (jour d'affluence des fidèles). Les autres jours, l'on ne note pas une grande affluence. L'affluence des fidèles constitue un indice d'attraction des mendiants. Les alentours des mosquées deviennent ainsi des territoires de la pauvreté où l'on observe un paysage de personnes indigentes attendant l'aumône.

En effet, les enquêtes auprès de ces mendiants montrent que 87% éprouvent des difficultés financières c'est-à-dire qu'ils n'arrivent pas à dépenser 737 francs CFA par jour. Au niveau des femmes mendiante, la plupart de ces femmes n'ont pas la nationalité ivoirienne. Ces femmes représentent plus de 52% des mendiante. Les garçons restent ainsi minoritaires. Les mendiants sont généralement des personnes âgées ou handicapées et représentent environ 43% de ce groupe social. Par contre, les mendiante sont de tous les âges. Jeunes filles, femmes et vieilles femmes de plus de 65 ans. La carte 1 montre les différentes mosquées où exercent les mendiants.



**Carte 1 : Les mosquées de vendredi et les magasins où exercent les mendiants**

L'entrée de ces mosquées et des grands magasins deviennent des territoires de la pauvreté car ils abritent ou constituent des espaces qui accueillent des personnes pauvres financièrement. Sur la carte 1 également, l'on remarque que la Pharmacie Kodjo et les deux grands supers marchés de la ville que sont Sococe et Bon prix voient leurs portes d'entrée occupées par les mendiants. Ainsi, ceux qui entrent ou sortent peuvent leur offrir des présents de tout genre. Ces espaces deviennent des territoires occupés par les mendiants. La photo 1 montre une vieille femme mendiante.



**Photo 1 : Vieille femme mendiante**

**Source : Nos enquêtes, juillet 2017**

Cette mendiante, déjà vieille et malade selon ses propos ne vit que par les aumônes. Ces dons lui permettent de faire face à certains de ses besoins selon ses propos. Sans véritable soutien financier, elle est contrainte à la mendicité. Cet espace qu'elle occupe devient le lieu où elle exerce son activité de mendicité. Cet espace social (DI MEO et BULEON, 2005) vital qu'elle crée pour sa survie devient son lieu de travail et constitue ainsi un territoire de la mendicité ou un territoire de pauvreté.

À côté des vieilles personnes qui mendent, nous avons les mamans de jumeaux. Ces dames bien portantes mendent pour des questions culturelles (Coulibaly, 2015). En effet, selon des croyances religieuses, pour certains sacrifices comme la fertilité, il faudrait faire des dons aux jumeaux. La présence de ces femmes permet donc de pouvoir effectuer ce sacrifice et régler le problème pour lequel il faudrait faire le sacrifice.



Il existe également les handicapés de tous genres. Ces personnes selon leurs handicaps se déclarent impotentes et préfèrent ainsi mendier leur pain. A ce groupe l'on peut ajouter les enfants Talibés. S'ils n'ont pas de territoires fixes où ils s'installent, ils fréquentent les restaurants de la ville ou certaines cours à la recherche de nourritures où même de l'argent. Ce sont donc des mendiants ambulants. On pourrait donc parler de "territoires flottants ou ambulants" de la pauvreté.

### **2.1.2 L'occupation des espaces publics pour le commerce : une exposition aux risques d'accidents pour subvenir à ses besoins**

L'un des territoires de la pauvreté reste les espaces publics occupés illégalement et exposés aux risques d'accidents de la circulation. La notion d'espace public ramène à un espace appartenant à l'État et ne peut être occupé qu'avec l'autorisation des autorités administratives de la ville. L'occupation des espaces publics en contrevenant aux lois en vigueur (Arrêté N°201404CBKE/SG du 17 octobre 2014) relève certes de l'incivisme mais aussi du désordre spatial (CF. Photo n° 2). Cependant, les populations pensent que ces espaces leur permettent de gagner leur pain quotidien. Pour des questions de revenus, ces personnes gagnent leurs pains quotidiens en s'exposant aux accidents de circulation par leur installation sur la chaussée. Elles peuvent être déguerpies à tout moment sans dédommagement puisque c'est une occupation illicite. Mais pour avoir des revenus pour subvenir à leurs besoins, ces populations continuent d'occuper l'espace public. Malgré l'existence de cet arrêté, les populations s'installent sur l'espace public aux fins de mener à bien leurs activités économiques. Pour ces populations interrogées, s'installer dans le marché ne leur garantit pas toujours la clientèle. Par ailleurs, les places à l'intérieur de ces marchés restent trop chères pour leurs modestes bourses.



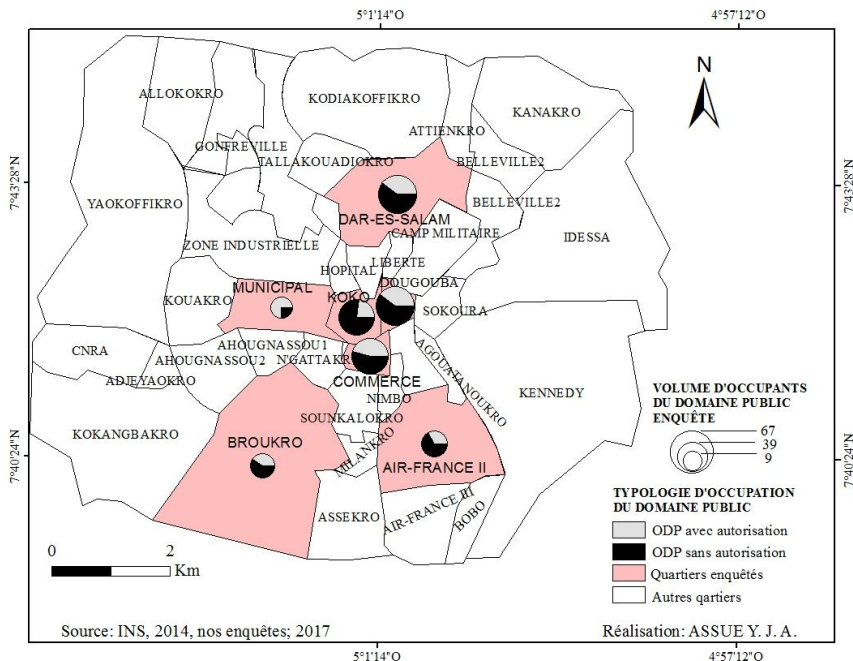
**Photo 2 : Écriteau d'interdiction d'exercer une activité commerciale sur l'espace public à Bouaké**  
Source : Nos enquêtes, juillet 2017

Malgré cet écriteau, les populations s'installent sur l'espace public sans crainte des autorités administratives. La seule crainte reste les accidents avec des véhicules ou motos. Une fois encore, les conditions de vie difficile des populations justifient cette volonté de braver la loi et les risques d'accidents. La photo 3 qui suit, illustre cette situation de défiance et d'insécurité des populations de la ville de Bouaké aux fins de gagner leur pain quotidien.



**Photo 3 : Des panneaux de signalisation presque fermés par les activités commerciales**  
Source : Nos enquêtes, juillet 2017

Sur cette photo 3, l'on aperçoit les populations installées sur la chaussée et le trottoir. Ces occupants de l'espace public sont des personnes qui clament qu'elles ne peuvent pas avoir les ressources financières pour payer ou louer un magasin à l'intérieur du marché. Les panneaux de signalisation sont presque fermés par ces activités sur l'espace public. Environ 96% des populations qui y exercent comprennent les risquent d'accident qui pourraient intervenir. Mais ces emplois leur permettent de pouvoir obtenir des ressources financières pour subvenir à leurs besoins. Elles occupent donc ces espaces aux fins de faire face à la pauvreté. Il faut souligner que quand les conditions de vie s'améliorent véritablement, ces commerçants (vendeurs de friperie, de produits manufacturiers, vendeurs de denrées alimentaires et autres produits de consommation) réfractaires à la loi, trouvent d'autres espaces pour s'y installer et agrandir leur commerce. Parmi les occupants de l'espace public, certains le font légalement c'est-à-dire qu'elles ont l'approbation des autorités municipales qui leur font payer des taxes communales. La carte 2 illustre ces deux types d'occupation. Sur cette carte 2, l'on s'aperçoit que les quartiers Dar-es-Salam, Sokoura, Air France II et Koko enregistrent des forts taux d'occupation du domaine public. Au regard de cette carte, nous notons que 75,33 % des occupations de l'espace public à Bouaké se font dans l'anarchie. Et cela au risque d'être déguerpis. Les fortes occupations de ces espaces s'expliquent par différents facteurs. Le quartier municipal enregistre le plus faible taux (1%) de l'occupation du domaine public (ODP).



**Carte 2 : Répartition spatiale de la typologie d'occupation du domaine public à Bouaké**

Dans les quartiers de type Haut-Standing tels que Municipal et Kennedy, vue l'aisance des moyens financiers des occupants, les espaces publics en bordure des clôtures sont transformés en espaces verts. Ici, c'est une autre forme d'occupation illégale de l'espace public. Cependant, ces aménagements contribuent à l'embellissement du quartier et ne s'exposent pas aux risques d'accidents comme ceux qui sont installés sur le trottoir ou la chaussée. Par contre, dans les autres quartiers tels que Dr-es-Salam, Sokoura, Air-France II et Koko, l'on observe une forte occupation de l'espace public. Et cela s'explique par l'incendie du grand marché ou marché principal de la ville depuis 1998. En effet, le grand marché ou marché central de la ville a été ravagé par un incendie qui a entraîné le chômage des personnes tirant leurs revenus de ce marché. Cette perte d'emploi entraîne la

paupérisation des commerçants qui n'ayant plus de moyens financiers pour payer la caution de magasins dans d'autres marchés secondaires de la ville, vont s'installer en bordure des routes malgré d'énormes risques d'accidents. L'absence de marché central a conduit certaines populations à s'installer sur l'espace public de l'ancien grand marché au risque de leur sécurité et des déguerpissements. Ce manque de place a conduit à la prolifération des commerçants ambulants et à l'anarchie des commerçants au niveau de l'installation. À Koko, l'espace public est considérablement occupé les mercredis à cause du jour hebdomadaire de marché. Il en est de même les mardis à Air-France II. Sur tous ces marchés, le motif de ces comportements reste le manque de moyen financier des personnes qui s'y installent. Les populations continuent d'y rester malgré les nombreux accidents a souligné un agent de sécurité. La pauvreté est donc la principale cause de leur installation sur ces espaces à risque afin de gagner le pain quotidien. Ces espaces publics occupés illégalement deviennent des territoires de précarité. Précarité par rapport au temps et précarité par rapport aux conditions de vie des personnes qui y sont. Ce sont donc des territoires de la pauvreté.

### **2.1.3 Les quartiers précaires : territoires de la promiscuité et de la pauvreté**

Les quartiers précaires selon la direction des grands travaux en 1992 désignaient les quartiers précaires comme ceux dont la situation foncière ne s'inscrit pas dans un cadre légalement reconnu (YAPI, 2000). Il cite aussi le BNETD qui, en 1996 définissait les quartiers précaires comme étant des quartiers sous-équipés. Autrement dit, il n'existe pas officiellement d'adduction en eau potable, ni d'électricité encore moins d'un centre de santé ou une école primaire. C'est donc un quartier pauvre ou stérile en infrastructures socioéconomiques. Les conditions de vie y sont précaires. Le cadre de vie et les conditions de vie sont difficiles (Cf. photos 3 et 4 ci-dessous).

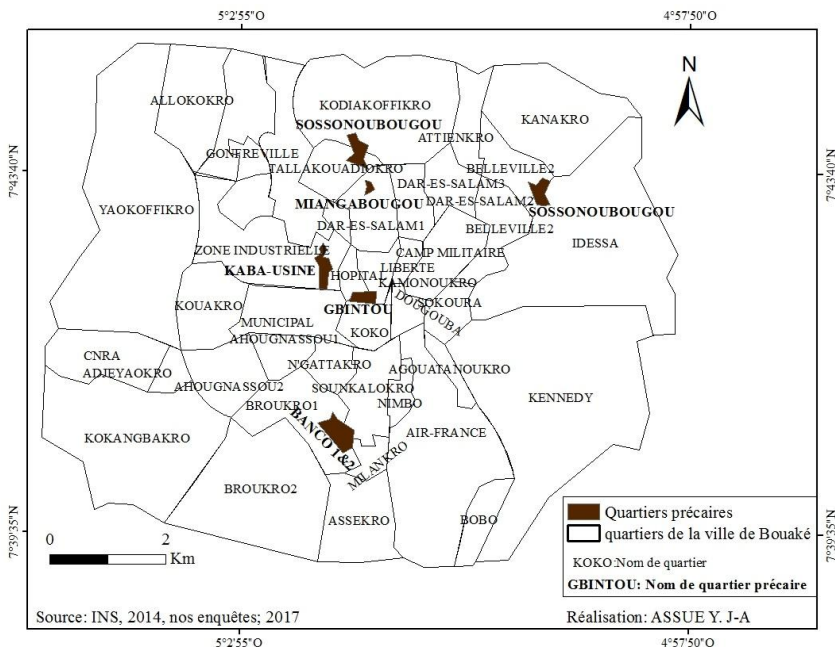


**Photos 3 : Construction en banco**  
Source : Nos enquêtes, 2017



**Photo 4 : branchement anarchique à Sossoroubougou au quartier Banco**  
Source : Nos enquêtes, 2017

Comme l'attestent les photos 3 et 4, ces quartiers sont des nids de précarité et d'insécurité du fait de la mauvaise qualité des matériaux de construction utilisés. Les nombreux branchements anarchiques pourraient être à l'origine d'incendies des habitations ou d'électrocution des populations. Le risque est surtout élevé pour les enfants qui souvent ne mesurent pas les dangers auxquels ils sont exposés. Compte tenu des conditions de vie difficiles, ces quartiers précaires restent des territoires de la pauvreté. Théoriquement, ils n'ont pas accès aux commodités telles que l'électrification, l'adduction en eau potable et ne bénéficient pas d'eau potable ou d'électricité à cause du manque de lotissement et de la viabilisation exigée par le Gouvernement. La carte 3 présente les différents quartiers précaires, signes ou illustrations des conditions de vie difficiles des populations.



**Carte 3 : Localisation des quartiers précaires à Bouaké : signe patent de la pauvreté**

Ces quartiers précaires constituent un certain échec du projet urbain élitiste et témoignent de la pauvreté d'une partie de la population qui devrait vivre dans un cadre sain et agréable pour son épanouissement sur tous les plans. Ces quartiers précaires dans le paysage urbain attestent des dysfonctionnements du projet ivoirien qui se veut modèle et moderne.

### Discussion et conclusion

Parler de territoires ou paysage de la pauvreté reste justifié mais doit-on penser que tous les mendiants sont pauvres ? La mendicité n'est pas toujours le fait de pauvres. Avant tout propos, il y'a lieu de faire la différence entre la pauvreté et la misère. Le pauvre a sans doute un revenu faible, voire insuffisant, mais il a un revenu, alors que ce n'est pas le cas de celui qui se trouve dans la misère,

et qui n'a guère d'autre recours que de mendier, en vivant dans la rue, au jour le jour (JAVEAU, 2003) cité par COULIBALY (2015). Le mendiant peut donc être défini comme étant une personne dont l'activité principale consiste à demander l'argent ou de la nourriture par charité comme l'ont souligné KANO et al (2011). Le mendiant a donc pour emploi la mendicité. Pour JOPPART (2006) cité par COULIBALY (2015), en général, on peut dire que la mendicité est la conséquence d'un état de vulnérabilité et d'exclusion. De toutes ces définitions, le mendiant reste un indigent qui vit d'aumônes. Il peut être ainsi perçu comme un nécessiteux. Cet avis est également soutenu par l'UNICEF (2007) en évoquant les maîtres coraniques qui envoient les Talibés mendier en ville face aux conditions de vie difficiles. À Bouaké, l'on rencontre ces enfants Talibés dans certains restaurants ou entrain de se promener dans les rues de la ville pour chercher des moyens de subsistance et de revenus. Cette opinion est soutenue aussi par GILLARD et PEDENON (2005) pour qui, les causes de la mendicité sont liées aux difficultés économiques du pays, frappant l'ensemble de la communauté rurale qui se trouve désormais dans l'impossibilité de prendre en charge les maillons les plus fragiles de la société. Cependant, en plus de besoins de survie, NOUTSOUGAN (2010) ajoute les causes socioculturelles et religieuses. Cela signifie qu'on peut mendier uniquement pour des causes religieuses ou culturelles. Selon COULIBALY (2015), les mères de jumeaux mendient seulement trois jours de la semaine, le lundi, jeudi et vendredi. Le choix de ces trois jours de la semaine trouve son origine dans les prescriptions socioculturelles. En effet, à des époques très anciennes, une femme qui accouche des jumeaux devrait mendier avec ses enfants lundi, jeudi et vendredi. Ici la mendicité ne relève donc de la pauvreté mais d'une perception culturelle. COULIBALY (2015) estime également que dans les coutumes africaines, les vieilles personnes sans famille attirent l'attention et le soutien de toute la communauté sans qu'elles n'aient besoin de faire le porte à porte ou d'aller dans les rues. Elle ajoute également que cette pratique peut être tolérée pour les personnes âgées vivant avec un handicap quelconque (cécité,



surdi-mutité, paralysie) qui les empêche de travailler ou celles n'ayant aucun parent pour les soutenir. Et aucun des responsables religieux (Imams et Pasteurs) n'a reconnu que la mendicité a une origine religieuse.

À propos des quartiers comme territoire de la pauvreté, force est de reconnaître que la plupart de ceux qui habitent, vivent dans des conditions précaires. Les personnes vivant les quartiers précaires sont-elles toutes pauvres ? Nous disons non, d'ailleurs les personnes qu'on qualifie de pauvres définissent la pauvreté par des critères qui ne sont pas monétaires (DSRP, 2009). Pour ces dernières, être pauvre ce n'est pas l'absence de moyens financiers mais aussi il faudrait ajouter la peur et l'incertitude qui sont également des critères de la pauvreté. Par ailleurs, l'absence de lotissement et de viabilisation restent des critères pour ne pas obtenir l'électricité, l'adduction d'eau potable, des écoles et services de santé dans ces quartiers. L'absence de ces équipements est un indicateur social de pauvreté dans ces espaces (ASSUE, 2013). Cependant, tous les habitants des quartiers ne sont pas tous pauvres car certains habitants habitent des logements bien construits et luxueux.

Quant aux occupants illégaux des espaces publics, si la violation des lois leur permet de gagner leur pain quotidien, certains occupants par les revenus importants dans ces espaces deviennent des non pauvres. Les revenus sont largement au-dessus du SMIG ivoirien qui est évalué à 60 000 francs CFA soit environ 92,30 Euros par mois. Mais ces personnes sont peu nombreuses dans la population cible. C'est pourquoi, nous pensons que ces ODP restent des territoires de la pauvreté.

À la fin de cette étude, il convient de noter que certains espaces dans la ville de Bouaké restent de véritables territoires de la pauvreté à cause du cadre de vie et des conditions de vie difficiles des populations qui y habitent ou exercent. D'autres espaces également font partie du paysage de la pauvreté compte tenu des risques que ces personnes encourent pour pouvoir gagner des revenus pour subvenir à leurs besoins quotidiens.

Par ailleurs, ces territoires dits de la pauvreté ne génèrent-ils pas souvent des flux importants d'argent pour sortir ces acteurs de la pauvreté ?

### Références Bibliographiques

**ASSUE Y. J-A.**, 2013, Jeunes diplômés sans emploi, jeunes déscolarisés et pauvreté en Côte d'Ivoire : cas de la sous-préfecture d'Anyama, Thèse de Doctorat, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny, IGT, 497p.

**CISSE M.**, 2015, Étude géographique de la pauvreté féminine à Bouaké et rôle des structures de microfinance dans les stratégies de résolution, Mémoire de Master, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, 206 p.

**COULIBALY K. A.**, 2015, Pauvreté et mendicité féminine dans la ville de Bouaké, Mémoire de Master, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, 178 p.

**DI MEO G.** et **BULEON P.**, 2005, L'espace social, Lecture géographique des sociétés, Armand Colin, 304 p.

**GILLIARD P.** et **PEDENON L.**, 1996, Rues de Niamey : espaces et territoires de la mendicité, Politique Africaine, Du côté de la rue, n°63, Paris, Karthala, 60p.

**KANO et al.**, 2011, *Rapport d'analyse sur enquête qualitative sur la mendicité dans la ville de Ouagadougou*, Ouagadougou, 79p.

**MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**, 2009, DSRP, Stratégies de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté, Abidjan, Abidjan, PNUD, 198 p.

**MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**, 2015, Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages en Côte d'Ivoire (ENV), Abidjan, Direction générale du plan et de la lutte contre la pauvreté, 91 p.

**NOUSOUGAN A. K.**, 2010, la réinsertion des enfants mendiants à Niamey : situation et perceptives, Mémoire de MAS en action humanitaire, Genève, Université de Genève, CERAH, 42 p.

**UNICEF**, 2007, Enfants mendiants dans la région de Dakar, Dakar, UNICEF, 30p.

**YAPI D. A.**, 2000, Territoires et profils de la précarité urbaine à Abidjan, Paris, Conférences Hexapolis : Six mégapoles face au défi de nouvelles inégalités, 17 p.